

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le dix octobre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Ménétréol sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

### Délibération n° 2016-10-48

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

#### Conseillers titulaires : 28

Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÜE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 9- Mesdames Anne CASSIER, Annette BUREAU et Claudine RUZE.

Messieurs Pascal MARGERIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 1 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence Renier

**Objet : ENVIRONNEMENT - BUDGET ORDURES MENAGERES : Délibération visant à accepter des créances éteintes**

*Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la demande formulée par le Centre des Finances Publiques d'Aubigny sur Nère portant sur des créances éteintes relatives à la REOM pour un montant de 691.17 € (compte 6542);*

Le Président propose d'accepter ces créances éteintes.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,*

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'ACCEPTER les créances éteintes relatives à la REOM d'un montant de 691.17 € à imputer sur le compte 6542.

**Article 2 :** D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après*


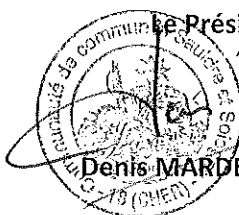
*Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 18 octobre 2016*

*Et*

*Publication ou Notification du : le 18 octobre 2016*

Pour extrait conforme

Le Président,

Denis MARDESSON